des tribus de l'Ile, dans l'élément indigène, lont ce qui pourra être une aide.

Pour les fonctionnaires, on s'est peut-être un peu pressé d'organ ser des cadres. Depuis le 1er mai nous n'avons créé qu'un emploi nouveau, celui du fonctionnaire chargé d'organiser le service des mines : encore sera-t-il payé sur les subventions que paieront les concessionnaires ?

M. Guieysse. — J'ai été mis en cause. Je tiens à dire que le cabinet précédent n'a pas engagé les finances de l'Etat. Il y a à Madagascar 25 demandes, un ingénieur des ponts-et-chaussées, 15 conducteurs. Il est clair qu'il faudra augmenter avant peu le nombre de fonctionnaires. M. Lebon n'a réduit, en réalité, que le nombre des magistrats. Les inconvénients de cette réduction se feront certainement sentir.

M. Demenchenx demande que l'esclavage soit supprimé.

M. Léveillé propose de renvoyer l'amendement à la commission des colonies.

M. Le Myre De Vilers estime que l'affranchissement des esclaves créerait un million de vagabonds. Il faut agir prudemment.

Plusieurs ordres du jour sont déposés.

Le citoyen Jaurès demande un ordre du jour constatant que l'esclavage est aboli à Madagascar.

M. Méline déclare que tout le monde est partisan de l'abolition, mais un délai de transition est nécessaire. Le gouvernement accepte la formule que la Chambre adoptera mais à la condition que les mesures de transition et de précaution soient adoptées. (Applaudissements au centre — Bruit à l'extrême gauche).

Le citoyen Jaurès explique que l'ajournement de l'émancipation serait une demi justice. Voyons d'abord le principe, appliquons la loi, nous étudierons ensuite la conséquence de son application. (Appl. à gauche).

M. André Lebon observe qu'il sera nécessaire d'indemniser les propriétaires d'esclaves. (Protestations à gauche.)

M. Deproge. — Vous ne pouvez pas refuser aux malgaches la liberté que vous leur avez promis en mettant le pied sur le sol de Madagascar. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Mahy dépose un ordre du jour disant que l'esclavage étant aboli à Madagascar par le fait de l'annexion de l'île, le gouvernement est invité à prendre des mesures pour assurer son émancipation.

M. Méline se rallie à l'ordre du jour de M. de Mahy.

Le citoyen Jaurès écrie : Cet ordre du jour est sans portée sérieuse.

M. Méline reproche au citoyen Jaurès au milieu des protestations de l'extrême-gauche de faire naître une équivoque.

M. Brisson — Vous ne pouvez pas adresser de pareils reproches à vos collègues.

M. Méline continue au milieu du vacarme.

Les auteurs des autres ordres du jour se rallient à l'ordre du jour de M. de Mahy qui est adopté à l'unanimité de 544 votants.

Vote du projet de loi

Le président donne lecture de l'article unique du projet de loi qui est adopté

L'ensemble du projet sur Madagascar est adopté par 320 voix contre 82.

La séance est levée.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Paris, 21 juin

Depuis quelques années un certain nombre de départements manifestent la tendance de ne pas s'adresser pour l'assurance [illegible] compagnies particulières, mais de créer eux-mêmes des caisses.

Le Conseil d'Etat vient d'être consulté sur la légalité de la création de caisses nouvelles. Le département d'Oran avait voté un crédit de 100,000 francs à cet effet. Son but était d'assurer, non pas seulement les bâtiments départementaux, mais encore les édifices communaux et ceux des particuliers du département.

Le Conseil d'Etat a estimé que la loi du 10 août 1871 donne incontestablement aux départements le droit de faire partie d'une société d'assurances mutuelles.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

LES CHARBONS FRANÇAIS

LENS, 19 juin.

Le député Basly vient d'adresser la lettre ci-dessous à M. le ministre de la guerre

« A Monsieur le Ministre de la Guerre,

» J'ai l'honneur de vous informer que je désire vous adresser une question au sujet de l'adjudication de 4,725 tonnes de briquettes qui a eu lieu le 10 juin courant pour la poudrière du Moulin-Blanc.

» Contrairement aux prescriptions du cahier des charges M. Bastid, adjudicataire, fournira à l'Etat des briquettes fabriquées avec des fines anglaises.

« Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire connaître le jour qu'il vous sera possible de répondre à ma question.

Veuillez agréer, etc.

« E. BASLY »

On le voit, le député de Lens défend énergiquement les charbons français.

DRAME PASSIONNEL

TOURCOING, 20 juin.

Une tentative criminelle a eu lieu vendred. soir entre 7 et 8 heures dans la rue du Flocon.

Le nommé Jules Carette, veuf, âgé de 51 ans, rattacheur, poursuivait depuis quelque temps de ses assiduités, une jeune fille, Léonie Delporte, soigneuse, qui travaille avec lui. La jeune fille avait toujours repoussé les avances de Carette et ce dernier avait conçu un violent dépit

Vendredi soir, en retournant chez elle, la jeune fille fit la rencontre de Delporte qui fit quelque temps route avec elle et lui renouvela ses propositions. Arrivé rue du Flocon, dans un endroit peu fréquenté, Delporte poussa la jeune fille dans un fossé et, sortant de sa poche une petite fiole contenant du vitriol, en répandit le contenu sur les vêtements de la malheureuse.

Effrayé de l'acte qu'il venait de commettre, Delporte prit la fuite et la jeune fille qui avait reçu plusieurs brûlures, heureusement peu graves, dans le dos, se rendit au bureau de police où elle porta plainte.

Delporte qui a été arrêté dans la soirée même a été transféré hier à Lille.

Les Grèves dans la région

A LILLE

Chez Lingre

La grève continue. Les ouvriers tisseurs ont eu hier matin une longue conférence avec le citoyen Dupied, adjoint au maire.

On sait que les ouvriers demandent le renvoi du nouveau directeur de la fabrique, parce que ce dernier applique un système d'amende qui n'avait jamais existé jusqu'ici.

Les tisseurs sont payés à raison de 0,04 centimes par mètre de toile qu'ils fabriquent. Or la pièce de toile est de 100 mètres, ce qui fait pour les ouvriers un salaire de 4 fr. Le nouveau directeur, après examen des pièces, applique très souvent aux ouvriers une amende de 1 fr., lorsqu'il y constate le moindre défaut.

Or, il paraîtrait que la matière première employée chez Lingre est mauvaise et qu'il est impossible d'arriver à faire des pièces de toile absolument irréprochables.

Dans leur première entrevue avec leur patron, celui-ci avait promis aux ouvriers d'améliorer la matière première, mais il avait refusé de renvoyer le directeur et de faire supprimer les amendes. Les tisseurs s'étaient retirés en refusant, dans ces conditions de reprendre le travail

En outre, les ouvriers demandent qu'ils soit fait application d'un tarif dans les ateliers. Le patron s'est refusé encore à se rendre aux sollicitations des grévistes.

Donc la continuation de la grève a été déclarée. Après la conférence de la Maison du Peuple, une délégation s'est rendue chez le juge de paix et lui a demandé de réunir un comité de conciliation.

[illegible] sera convoqué afin de lui soumettre les causes du différend qui motive la grève des ouvriers tisseurs.

Les grévistes sont au nombre de 60. La calme le plus absolu n'a cessé de régner jusqu'à présent

Demain matin les ouvriers tisseurs auront une nouvelle entrevue avec le citoyen Dupied, à la Maison du Peuple.

A ROUBAIX

Au Tissage Wattemme

Plusieurs ouvriers ont repris le travail dans la journée d'hier. D'autre part, le patron à qui une délégation s'est présentée n'a pas voulu changer la réponse qu'il avait déjà faite à propos de la réclamation qui lui avait été soumise par les ouvriers

A la filature Jules Ermoult

Avant-hier, neuf hommes de peine sur onze qu'il y a à la filature Jules Ermoult, rue du Grand Chemin, ont cessé le travail réclamant une augmentation de salaire de 2 centimes par jour

Après une journée de grève ils sont rentrés hier matin après avoir obtenu satisfaction complète.

A la fonderie Dutilleul et Deroubaix

Les quarante ouvriers mouleurs de la fonderie Dutilleul et Deroubaix, rue de l'Ommelet, se sont mis en grève hier matin. Ils réclament une augmentation de salaire.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette grève

A TOURCOING

Rien n'est changé dans la situation grévistes des maisons Honoré et Lorthiois.

Les patrons prétendent que des engagements pris par eux ne leur permettent plus de faire honneur à leurs promesses. C'est triste, profondément triste, et la conduite de MM. Lorthiois et Honoré est sévèrement blâmée partout.

Eh bien, puisque le syndicat des fabricants de tapis a des prétentions aussi vexatoires, il attendra longtemps avant que les ouvriers se soumettre. Déjà de secours importants sont venus de plusieurs côtés et sans même toucher à la caisse de leur syndicat les grévistes pourront soutenir la lutte pendant plusieurs semaines.

Rira donc bien qui rira le dernier

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page

Nous rappelons que nous ne tenons compte des communications non signées.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du 20 juin

Les affaires inscrites au rôle de l'audience de vendredi n'ayant pu toutes être jugées le Conseil de Préfecture a dû siéger à nouveau hier matin

Commune d'Hanaay

La discussion sur les opérations électorales de cette commune continue.

Me Basquin combat la protestation et demande l'annulation de l'élection des dix conseillers de la liste adverse.

Après une réplique de Me Parmentier le commissaire du gouvernement demande au conseil la validation des opérations

L'affaire est mise au délibéré.

Commune de Fresnoy

Les sieurs Quinchon et Blareau protestent contre les opérations électorales de Fresnoy. Le maire et le secrétaire de la mairie seraient restés seuls pendant quelques instants au bureau.

Me Brackers d'Hugo combat la protestation.

Me Basquin la combat. L'affaire est mise en délibéré

Commune de Poix-du-Nord

Les sieurs Bataille et Hottelart prétendent que des ouvriers ont pu voter avec des bulletins de formes particulières. Le garde-champêtre aurait fait le dimanche matin dans la commune un appel en faveur des candidats élus, violant toutes les formes officielles usitées pour les publications légales.

Me D'Houghe soutient la protestation.

Me Basquin la combat. L'affaire est mise en délibéré

Les jugements

Après dix minutes de suspension d'audience, le conseil rentre en séance et donne lecture des jugements des affaires plaidées le vendredi 12 juin

Annulation des élections d'Armentières

Le Conseil annule les opérations électorales de la ville d'Armentières. L'arrêté est basé sur ce fait qu'une grave irrégularité a été commise dans la désignation des présidents des bureaux de vote ; que les ouvriers ont dû par suite de cette désignation, voter sous l'œil de leurs patrons ; qu'il y a en ainsi violation de la loi et atteinte à la liberté des électeurs

Audren

Le conseil rejette les protestations en ce qui concerne les communes de Masnières, Fontaine-au-Pire, Quarouble, Bollezelle, Bray-Dunes, Renescure, Pitgam Busigny, Tourmignies, Naves, Hem et Ruroucq.

Aymeries — MM. Marie Adrien et Marie Georges sont proclamés élus

Spycker. — L'élection de M. Charles Vermesch est annulée.

Les affaires d'Armbouts-Cappel, Fresnes et Wargnies demeurent en délibéré.

Les Coulisses de l'Hôtel-de-Ville

A LILLE

LA MUNICIPALITÉ LILLOISE A ROUBAIX

L'administration municipale de Lille se rendra mercredi prochain à Roubaix, afin d'y visiter l'installation des cantines scolaires et l'Ecole des arts industriels

COMMISSION SCOLAIRE

Ce matin la Commission scolaire et de la Caisse des écoles se réunira à l'Hôtel-de-Ville

RÉUNION DU CONSEIL

L'Administration municipale se réunira mardi soir.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu jeudi prochain, 25 juin, à 8 heures 1/2 du soir

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de musique

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Un règlement interdit à Roubaix de faire de la musique dans les cabarets. Ce règlement date de l'ordre moral probablement. N'est-il pas temps de le faire disparaître. A quoi cela peut-il nuire que nos ouvriers, bien fatigués du labeur de la semaine aillent entendre de la musique, même de la mauvaise, si cela leur convient. A quoi cela peut-il porter préjudice qu'un d'un orgue, d'un piano ou d'un accordéon on danse dans un cabaret ou qu'on y chante ?

Et le dimanche serons-nous encore longtemps obligés d'aller à Croix à la Maison Blanche, où la foule est attirée par la musique.

Pourquoi ne pas tolérer ici ce qui se pratique à Lille, au Château des Fleurs, par exemple, au bois de la Deule.

La musique n'est pas nuisible, et l'on s'amuse plus honnêtement à danser en public qu'à se rendre en maints endroits moins bruyants, mais plus louches.

Dans les églises, les curés font de la musique. Cela gêne-t-il ? A quand la liberté. Je comprends bien qu'il faut retremper certaines choses, mais faut-il condamner toute une population à l'ennui parce que quelques uns pourraient abuser du plaisir

Je crois utile d'appeler l'attention sur ce point en suggérant à l'autorité ce que l'arrêté en vigueur a de démodé

Agréez, Monsieur etc.

Un ami de la gaîté honnête

P. S. — Un grand nombre de jeunes musiciens ne seraient-ils pas heureux de trouver à gagner quelque argent le dimanche dans les guinguettes des environs ou dans les estaminets de la ville.

Nous sommes complètement de l'avis de notre correspondant. De plus nous estimons que la plus complète liberté devrait être laissée sur ce point aux cafetiers, cabaretiers, etc

Et qu'on ne croie pas que la morale y perdrait. Au contraire

Nous savons bien, qu'aujourd'hui, certains endroits où l'on joue de l'accordéon sont des lieux de perdition pour la jeunesse. Pourquoi cela. Parce qu'il n'y a que quelques estaminets où cela se pratique encore, il faut que cette musique se fasse à l'insu de la police.

Si, au contraire, cela pouvait se faire partout librement, tous les cabaretiers, cafetiers qui le voudraient, en profiteraient d'abord. Et puis, les jeunes gens n'auraient plus à se cacher et on peut être certain que les lieux où l'on danserait « même à l'accordéon » ne seraient plus des lieux de dépravation.

L'arrêté qui interdit de jouer de la musique dans les estaminets sans autorisation préalable date certainement de longtemps. Il en a commis qui, envisagés de près, sont aussi ridicules les uns que les autres

Tout le monde le comprend, même ceux qui peuvent les annuler. Mais la routine est là et il semblerait que c'est toute une affaire que de « relever » un arrêté.

Pourtant, ça contenterait bien des gens. Les arrêtés restreignent toujours la liberté de quelqu'un et à notre avis, on devrait en prendre le moins possible

Il est certain que beaucoup de petits établis applaudiraient si la municipalité relevait celui qui se rapporte à la musique.

Au Vélodrome roubaisien

Les [illegible] magnifiques réunions de cet après-midi, s'annonce comme un événement sportif considérable, non seulement dans notre région, mais aussi à Paris où les journaux spéciaux sont unanimes à déclarer qu'étant donné la valeur des deux adversaires et leur remarquable service d'entraîneurs, il est très possible, pour ne pas dire probable, que les records du monde de l'heure et des 50 kilomètres soient touchés.

Les deux matcheurs seront en ce moment dans une forme merveilleuse et il est impossible de prévoir lequel l'emportera.

Ce qui est certain, c'est que la lutte sera terrible, car l'un comme l'autre ont promettent de profiter du formidable service d'entraînement dont ils ont réussi tous les deux à s'entourer pour accomplir une éclatante performance.

En prévision de la démolition possible des records, M. Willemet, chronométreur officiel de l'Union Cycliste de France, prendra les temps

Le départ du match Cissac-Champion aura lieu à 4 h. 1/2. La réunion se terminera par l'intéressante épreuve de tricyclettes, quadricyclettes et quintuplettes.

***

L'administration du Vélodrome nous prie de rappeler que le bureau de location des galeries et tribunes numérotées restera ouvert jusqu'à midi et demie chez M. Jibé

Le service de trams supplémentaires et d'omnibus Chevalier fonctionnera à partir de [illegible] heures

Les portes du Vélodrome seront ouvertes à 2 heures

Descente de parquet

Dans la nuit du 4 au 5 avril dernier, des malfaiteurs entraient avec escalade et effraction dans la propriété de M. Masurel, rue Lacordaire. Ils pardirent après avoir, en partie, dévalisé la maison.

L'enquête que M. Broigne, commissaire de police, ouvrit, amena l'arrestation des coupables. Hier, deux d'entre eux, les nommés Armanny et Carrette, ont été amenés par des gendarmes de Lille sur les lieux où le vol s'était accompli.

MM. Deblock, juge d'instruction à Lille et Montaigne son greffier, ont interrogé à cet endroit les coupables, afin d'avoir sur le vol les détails les plus complets. M. Broigne assistait à l'interrogatoire.

Le parquet et les prisonniers qui étaient venus à Roubaix à deux heures de l'après-midi sont repartis pour Lille à 6 heures du soir

Tombe mort à la Mairie

Hier, quelques minutes avant midi, un accident à vivement ému le personnel du secrétariat de la mairie. Un homme, Pierre Bataille, 57 ans, ouvrier carrossier, est tombé raide mort dans les bureaux

Il était venu demander un certificat et on s'apprêtait à le lui donner quand soudain il tomba à la renverse.

Quand on le releva il avait cessé de vivre. Un docteur appelé a déclaré qu'il avait succombé à la rupture d'un anévrisme

Le corps de Pierre Bataille qui était célibataire et demeurait rue de la Redoute, a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Concerts publics

Voici le programme de concert qui sera exécuté par la fanfare de Beaurepaire, aujourd'hui au kiosque du Parc de Barbieux et jeudi prochain sur la place de la Liberté

Programme. — 1. Allegro militaire, Arneaux. — 2. Marie Henriette, Montaigne. — 3. La sultane des indes, X. — 4. Jeunes Coeurs, valse, X. — 5. Mignonnette, Baumann. — 6. La fille du Régiment, fantaisie, Kessels

Réunion des Charpentiers menuisiers

Le syndicat des Charpentiers-menuisiers organise pour demain lundi à 8 heures du soir, une réunion privée à laquelle il invite tous les ouvriers de la corporation

Cette réunion qui se fera au local du syndicat, estaminet Duhamel, angle des rues des Arts et des Fleurs sera présidée par le citoyen Moret, conseiller municipal de Roubaix, ancien ouvrier menuisier

Pour rehausser cette réunion, le syndicat s'est assuré les concours des citoyens Dupied et Glasquierre conseillers généraux et adjoints au maire de Lille.

Tous les ouvriers charpentiers menuisiers soucieux de leurs intérêts ne manqueront pas d'assister à cette réunion.

MENUS FAITS

Menaces et coups — Oscar Martin, 35 ans, tisseur, a injurié et porte des coups à une cousine, Marie Lambrie, ménagère, 55 ans, qui demeure comme lui rue d'Artois, cour Joye. Il a été conduit d'un rapport de police

Charrette à chiens — 21 chiens ont été mis en fourrière et 37 tourneventous ont été dressées

Dispute de femmes — Une enquête est ouverte par la police au sujet de menaces de mort proférées par Zélie Cuvelier, 34 ans, à l'adresse de Eugénie Toussaint, 38 ans, demeurant rue Ampère

Zélie Cuvelier aurait escaladé le mur de la maison de la demoiselle avec une échelle.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante

Monsieur le Directeur
du journal *La gaîté*

Je vous serais tout particulièrement reconnaissant de vouloir bien m'accorder l'hospitalité des colonnes de votre sympathique journal pour répondre à la lettre d'un certain Monsieur qui, le 7 juin dernier, quitte la société de secours mutuels « La Prévoyante » [illegible] immondes de ses collègues [illegible] sur un fait d'ordre intérieur

Cette lettre a été publiée dans [illegible] du Grand Cri.

Ce monsieur qui signe Georges Wattelet prétend éclairer les ouvriers sur [illegible] partie de la Société.

Il avait dû, adhérer à notre société à cause des avantages matériels qu'elle offrait et qu'elle en [illegible] politique.

Constatant des avantages matériels, le Monsieur entre comme [illegible] le mois de 1890, parvenait grâce à sa dose d'hypocrisie [illegible] développée à se faire nommer administrateur et fonctionnaire dernier, puis trésorier peu de temps après.

Il est regrettable, mais seulement alors de constater qu'on s'occupe [illegible] politique à la société, [illegible] municipal

Pauvre président !

Pauvre conseiller municipal !

Mais passons

Supposons monsieur tous vexé, [illegible] les séances d'un conseil d'administration d'une société de secours mutuels composé d'ouvriers qui [illegible] au bon fonctionnement, qui seul assure les avantages matériels qu'il constate exister, emploient leurs rares réunions à discuter politique.

Il faudrait alors que la société disposât de moyens bien puissants, pour, en pareil cas, offrir encore des avantages matériels

Est-ce que ce monsieur fera-t-il croire que dans une société, les administrateurs, la commission de contrôle, tous en un mot se feraient complices d'un escroc et que lui seul et un autre, aussi seul, auraient à eux deux le monopole de l'honnêteté

Il est vrai que c'était pour des considérations politiques

Bassesse de politique ou lâcheté, elle est la providence des escrocs, mais pas celle de M. Willem.

Car comment se fait-il qu'un homme intègre comme M. Willem, appuyé par un seul, n'ait pu tenir avec tant d'acharnement à rester administrateur avec de pareils coquins.

Soutenir pas M. Willem que qui se ressemble s'assemble et qu'un honnête homme fourvoyé parmi des malhonnêtes gens n'attend pas qu'on le mette à la porte

Qu'en tous cas, lorsque ce bonheur lui arrive il se garde bien de protester.

Vous avez tenu avec acharnement à rester au milieu de gens qui aujourd'hui seulement sont des coquins, cela est avoué par vous-même, je cite mis en demeure de donner votre démission au sein même du conseil d'administration, vous refusez et un acte est pour vous.

Traduit devant l'assemblée générale vous vous trouvez en présence de 52 membres de la Société, au vote secret 45 votent votre radiation et malgré ce vote secret vous reconnaissez 45 collectivistes sinistrants.

Crédie que flair, monsieur !

Les douze autres qui s'abstiennent sont honnêtes, leur-dit-il, mais les connaissez-vous ?

Et qu'êtes-vous donc, vous Monsieur, qui au sein d'une société nombreuse n'en trouvez qu'un pour vous soutenir et pour que tous les autres sont des collectivistes partout d'après vous des coquins ?

Je résume. Les chiffres donnés par vous et qui sont *absolument faux*, je me contenterai de vous dire cela, seront rectifiés par notre commission de contrôle qui se met à l'entière disposition de tout membre (et de tous les membres réunis de la société) qui désirerait prendre connaissance de la situation

Dans ces conditions Monsieur, il vous restera plus facilement qu'à conclure que toute la société est composée de collectivistes et que vous vous êtiez volontairement égaré, vous avez — par un esprit de basse vengeance — fait un joli four

Veuillez excuser, monsieur le directeur la longueur de ma lettre et agréer mes fraternelles salutations

E. DUBRULLE,
Conseiller municipal,
Président de la Société de secours mutuels la Paix

CROIX. — *A propos d'un vol.* — Nous avons dit ce que nous pensions du larcin de la statue bertin, comme d'un cambriolage [illegible] croix. Depuis cette affaire [illegible] Roubaix parle de cette affaire et toujours il insiste sur ce fait que Mme Bertin est la femme d'un conseiller municipal.

Chaque jour on peut lire dans le journal avec l'historique du larcin ces mots « Madame Bertin, femme d'un conseiller municipal ». Mais, messieurs les Roubaisiens, qu'il y a-t-il de bien drôle là-dedans ?

Est-ce que quand une de vos brebis galeuses [illegible] de votre saint troupeau [illegible] plus noir que le dégoutant personnage était curé de la paroisse de Fouilly-les-Oies

Nous le disons une fois et encore tout

Aussi le *Journal de Roubaix* y tient, nous rédigerons pour ses besoins des [illegible] Mme Bertin, femme d'un conseiller municipal.

Répétez-le encore une fois, ô enfants de chœur du *Journal de Roubaix*.

X. R.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 1895, les rues formant le contour de l'église St Pierre et le parvis de cette église sont classées dans le réseau des voies publiques urbaines de la ville

[illegible] *Un fonctionnaire peu agréable.* — On se souvient que nous avons annoncé que la municipalité de Croix était entrée en pourparlers avec le vérificateur des poids et mesures à seule fin de mettre un terme à certaines exploitations que favorisait le vérificateur, les poids et mesures dans un cabaret de la Place où devaient se réunir tous les commerçants de Croix

Le vérificateur ayant argué que la commission était grande, avait accepté de se rendre à domicile pour y vérifier les balances, bascules et mesures en étain. De son côté la municipalité de Croix avait mis dans tous les quartiers de la commune des preaux des écoles à la disposition du représentant de la vérification pour comparaître aux [illegible] qui se [illegible]

LE

PRIX DU SANG

PAR

Alexis Dumas

PREMIÈRE PARTIE

Pendant des jours, des semaines, des mois entiers, le baromètre de leur vie marqua opiniâtrément la misère fixe ; et souvent leur cerveau vide ressentit les premières atteintes de ce fléau que produit la faim.

Cela dura six grands mois.

Six mois d'hiver, sombres comme le tombeau, froids comme la mort.

Un soir Nunuche ne revint point au logis commun, et Bobine n'y rentra point seule.

Toutes deux quittèrent ensemble la voie douloureuse de la misère et faisaient le premier pas dans le sentier fangeux du vice.

Seulement, comme il restait entre elles un instinct de pudeur et de fierté, au lieu de descendre la route, elles voulurent la remonter. Mais la pente les eût entraînées forcement si milord Million ne s'était trouvé sur leur passage pour leur faire rebrousser chemin.

Alors, elles secouèrent la boue de leurs bottines et oublièrent le passé. Le vice capitonné de satin et de velours, parfumé de fleurs, entouré de diamants, n'était plus du vice, d'après une certaine morale, c'était une position ayant pour complice le bonheur.

De leur passé, elles gardèrent un seul sentiment, leur amitié. Cette amitié les avait faites fortes dans la misère, elle devait les rendre puissantes dans la fortune.

Elles résolurent de ne plus se quitter, se sacrifiant loyalement toutes les rivalités auxquelles les honnêtes femmes ne savent point résister.

Le banquier Durandier avait mis à leur disposition, au nom de milord Million, l'hôtel de l'avenue des Champs-Elysées. Elles s'y installèrent ensemble, comme autrefois dans la mansarde du faubourg du Temple.

Seulement la médaille s'était retournée et ne montrait plus son hideux revers.

Cet hôtel se trouvait, du reste, parfaitement approprié au genre de vie que les deux danseuses allaient mener.

Il se composait d'un bâtiment en retraite avec pavillons ayant façade sur l'avenue, et reliés entre eux par une grille.

L'espace compris entre le bâtiment du fond, les pavillons en retour et la grille formait une cour carrée au milieu de laquelle s'élevait une corbeille de fleurs entourée de gazon.

Le pavillon de droite était réservé à Nunuche : celui de gauche à Bobine.

Chacun de ces pavillons avait une sortie particulière sur une allée plantée d'arbres isolant l'hôtel des propriétés voisines et communiquant avec la chaussée par une petite porte bâtarde.

Dans ces pavillons se trouvaient le boudoir et la chambre, — c'est-à-dire la vie secrète et intime. — Le premier étage était affecté aux salons, c'est-à-dire à la vie publique et officielle.

C'est dans un de ces salons que nous conduirons nos lecteurs.

Le luxe le plus recherché, l'élégance la plus coquette n'aurait rien trouvé à redire à l'ameublement et à la décoration de la pièce, véritable nid doré dont chaque objet attestait un goût irréprochable.

Grâce à milord Million, Nunuche et Bobine étaient entrées par la grande porte dans le monde interlope où elles vivaient, et elles y étaient arrivées au galop d'un équipage traîné par de fringants chevaux de race.

Elles avaient beauté, jeunesse, fortune : il n'en fallait pas davantage pour les mettre à la mode.

Les deux jeunes filles profitèrent habilement de cet engouement, et après deux ans de règne leur trône était encore debout et les courtisans plus nombreux.

Elles n'étaient pas heureuses, cependant. Il leur manquait ce bien précieux, éternel trésor du printemps de l'âge sans lequel la jeunesse s'étiole et meurt.

Il leur manquait l'amour.

Non l'amour qui se vend honteusement à la suite d'un souper, mais cet amour pur de tout alliage dont le feu sacré purifie l'âme d'une flamme inconsumée.

Cet amour, enfin, qui divinise et élève.

Un instant elles crurent avoir trouvé ce trésor ineffable, lorsque Georges Lambert leur fut présenté.

Mais milord Million, ce personnage étrange, aux volontés inébranlables, en avait ordonné autrement : il fallait obéir.

Bobine poussa un gros soupir et céda ; il était un esprit philosophe. Il n'en fut pas de même de Nunuche. Que Georges aimât tendrement, et elle eut tout sacrifié pour lui.

Onze heures du matin sonnaient à la pendule du salon.

Bobine, enveloppée dans un peignoir orné de dentelles, les pieds chaussés de petites mules roses, était à demi couchée sur un divan.

Elle venait de se lever et secouait un reste de sommeil.

Nunuche, plus matinale, arrivait du bois, où elle avait espéré rencontrer Georges Lambert.

Elle était vêtue d'une amazone de drap noir dont la coupe savante faisait ressortir la cambrure de sa taille.

Elle frappait de sa cravache le bout de sa bottine avec une impatience fébrile.

« Mon Dieu ! que je suis donc agacée, » dit Bobine, en étendant nonchalamment ses bras au-dessus de sa tête.

« Que fait-il depuis deux jours que je ne l'ai pas vu, murmurait de son côté Nunuche.

En ce moment la porte du salon s'ouvrit et le profil de Pivonnet apparut sur le seuil.

Nous disons le profil, parce que, par une habitude inhérente à son ancienne profession de maître d'armes, le baron se présentait rarement de face.

— Serais-je indiscret, chères belles, demanda-t-il en remarquant le nuage dont le front des deux jeunes filles était obscurci.

— Au contraire, baron, fit languissamment Bobine, vous arrivez à merveille pour nous distraire.

— Vous vous ennuyez ?

— Nous avons le cœur gros, cher baron ; Nunuche a ses nerfs et moi j'ai une migraine.

— Pauvres chères belles ! vous aurez eu quelque contrariété !

— Je n'ai pas vu Georges depuis deux jours, fit Nunuche avec dépit.

— Et moi, dit Bobine d'une voix larmoyante, je suis bien malheureuse.

— Oh ! oh ! gronda Pivonnet, voici qui est plus grave.

— C'est encore plus grave que ça

— J'en étais sûr.

— Plaignez-moi donc.

— Et quel est le mortel audacieux qui a l'outrecuidance de vous faire des misères, ma charmante Bobine ? Ma botte secrète, vous le savez, est à votre service.

— Tiens !... c'est une magnifique idée, s'écria Bobine, en se dressant à demi.

— Je les ai toujours comme ça, fit le baron d'un air superbe.

Pivonnet, enseignez-moi votre botte secrète.

— Ma botte secrète ! exclama Pivonnet surpris de cette singulière demande.

— Vous allez me la démontrer tout de suite, fit Bobine en se levant vivement.

— Et pourquoi faire, mon Dieu ?

— Pour me venger !

— Vous voulez tuer un homme ?

— Non, je veux tuer une femme.

— Une femme !

— Oui, Zélia !

— La petite danseuse du Théâtre Lyrique ?

— Précisément.

— Que vous a-t-elle donc fait ?

— Oh ! c'est horrible !

— Je vous plains.

— Croyez-vous que ce squelette, sans jarrets ni mollets, ose entrer en lutte avec moi !

— Quelle audace !

— Et qu'elle a découvert je ne sais où un imbécile de baron...

— Comment, un imbécile de baron ! murmura Pivonnet, dont les joues prirent aussitôt la nuance de ses favoris.

— Eh ! ce n'est pas de vous qu'il s'agit, mais d'un autre.

— A la bonne heure !

(A suivre.)